



Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le trois février 2015 à dix neuf heures,
Etaient présents : Mesdames et Messieurs AILHAUD-BLANC - ARENA - MARTEL - PAUL - AUTRIC
- BARDET - JAUFFRED - HAMOT - MARTIN - NÉEL-DELAFOSSÉ - ROUSSELET

Etaient Absents / Excusés : Mesdames et Messieurs AMAUDRIC - BERTIN - PEREZ
Procuration de : Mme AMAUDRIC à Mme PAUL

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la Séance.
Aucune remarque n'étant faite, le procès verbal du Conseil Municipal en date du 16/12/2015 est validé à l'unanimité.

Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour. Aucune opposition n'est exprimée à cette proposition.

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A DUREE DETERMINEE
ASSOCIATION « A FLEUR DE PIERRE »
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A DUREE DETERMINEE
ASSOCIATION MESSAGERS
- TRAVAUX D'URGENCE - REFECTION PASSAGE A GUE - ZA

01 - LOTISSEMENT DES COUESTES

Compromis de vente

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le compromis de vente préparé par l'Etude Notariale. Madame le Maire précise que le permis d'aménager a été modifié en date du 11/12/2014 pour tenir compte des prescriptions du PLU.

A ce jour, 4 des 9 lots sont retenus. Concernant les lots 1-2 et 5-6 au vu du plan d'aménagement actuel, une vente double des lots n'est pas possible. Si la commune le souhaite, une modification du permis d'aménager et du cahier des charges doit être effectuée. A ce jour, l'acquisition unique d'un lot reste la priorité de la Commune.

Madame le Maire rappelle que le prix du m² est de 90.00€

Lors de la séance du 23 avril 2014 le conseil municipal a adopté la création d'un budget annexe pour réaliser les travaux de viabilisation d'un terrain communal et permettre ainsi la vente de 9 lots d'habitation en construction libre.

Pour financer les travaux, le conseil municipal lors de la séance du 16 septembre 2014 a décidé de contracter un emprunt de 190.000euros sous la forme d'un prêt relais en attente des ventes des lots.

Un permis d'aménager modificatif a été accordé le 11 décembre 2014.

Les compromis de vente ont été élaborés par Maître Nicolle Notaire à l'étude notariale de Digne les bains

Il est demandé aux membres du CM d'approuver les compromis de vente et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à :

- 1) Signer tout acte de dépôt de pièces concernant le lotissement des couestes à recevoir par Maître Nicolle l'assise dudit lotissement figurant au cadastre sous la section A numéros : 652 ,653 ,654 ,730
- 2) Signer tous les compromis de vente et les ventes définitives des lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8,9, au prix de 90 euros le m²
- 3) A signer les actes de mutations foncières, ainsi que toutes servitudes ou documents s'y rapportant aux minutes de l'Office Notarial de Digne les Bains

POUR : 12

ABSENTION : 00

CONTRE : 00

02 - DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE RELATIF A LA PROTECTION DES CAPTAGES

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal les plans concernant les périmètres de protection des 3 sources, et indique le montant des travaux des travaux à réaliser, soit un montant de 99 000.00€ TTC et précise que ce programme de travaux est subventionné à hauteur de 80%.

Madame le Maire soumet au conseil municipal la procédure générale de mise en conformité des périmètres de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable.

Elle rappelle que conformément :

- à l'article L.215-13 du Code de l'Environnement,
- aux articles L.1321-2, L.1321-3, L.1321-7 et R.1321-6 à R.1321-14 du Code de la santé publique,
- à la législation en vigueur,

La déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau, produire et distribuer de l'eau en vue de la consommation humaine, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée, afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

Madame le Maire rappelle que :

- **la source de la Feuille d'Amène** (ou source du Siron) possède un arrêté de DUP des travaux de dérivation daté du 25/09/1970 autorisant la dérivation de 302 m³/j. Il n'est donc pas nécessaire de demander la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation au titre du Code de l'Environnement (article L.215-13).

- la source **Acco de Lombard** (ou source du Pic d'Oise ou source du Temple ou source des Couestes) possède un arrêté de DUP des travaux de dérivation daté du 18/08/1966 autorisant la dérivation de tout le débit de la source. Il n'est donc pas nécessaire de demander la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation au titre du Code de l'Environnement (article L.215-13).

- la source de **La Clède** (ou source de La Grande Route) ne possède pas d'arrêté de DUP des travaux de dérivation autorisant la dérivation du débit de la source. Il est donc nécessaire de demander la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation au titre du Code de l'Environnement (article L.215-13). C'est par erreur que la délibération du 16/09/2014 cite l'existence d'un arrêté du 27/06/1983.

Cependant, et pour se mettre en conformité avec la législation actuelle, il reste nécessaire de demander au Préfet (pour chaque source) :

- la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection au titre du Code de la Santé Publique (article L1321-2),
- l'autorisation de produire et distribuer au public de l'eau destinée à la consommation en eau humaine (article L1321-7).

Pour information, le forage de Colombe (ou forage du ravin de Martin) et la source des Lombards ont été abandonnées pour des raisons de qualité des eaux et de vulnérabilité (délibération du 25/09/2013).

Madame le Maire présente les dossiers préparés par la société H2EA. Ces dossiers, destinés à enquête publique, ont pour objectifs :

- d'informer le public et de recueillir son avis sur le projet de la commune de Champtercier,
- de formaliser plusieurs demandes administratives auprès du Préfet des A.H.P.

Oui cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

1 - **ACCEPTE** les dossiers destinés à enquête publique préparés par le bureau d'études H2EA, 29 Avenue Auguste Vérola, 06200 NICE.

2 - **RENOUVELLE SON ENGAGEMENT** :

- de conduire à bon terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages,
- d'acquérir en toute propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate,
- d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux, et les mesures de protection de la ressource en eau,
- d'inscrire à son budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnés ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance du captage et de ses périmètres.

POUR : 12

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

03 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA VOIRIE COMMUNALE DE LA FRAICHE

Madame le Maire propose de solliciter des financières auprès du Conseil général des A.H.P et de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015 afin de réaménager la Voie communale N°A9 - Dit Chemin de la Fraîche, d'une longueur de 300ml.

Après avoir présenté le dossier de consultation préparé par les services de la DDT Madame le Maire, propose à l'assemblée le plan de financement suivant :

COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX	: 16 887.50€ HT
DETR 2015	5066.25€ (30%)
CONSEIL GENERAL	5 066.25€ (30%)
AUTOFINANCEMENT	: 6 755.00€ HT
	soit 10 132.50€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet dont le coût estimatif des travaux est de 16 887.50€ H.T
- Autorise Madame le Maire à demander une aide financière auprès du Conseil Général des A.H.P.

Madame le Maire précise qu'une demande de subvention pour ce dossier a été transmise à la Préfecture des A.H.P. dans le cadre de la DETR 2015.

POUR : 12

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

04 - ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015

- Organisation des bureaux de vote du 22 et 29/03/2015

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les tableaux d'organisation des bureaux de vote pour les scrutins des 22 et 29/03/2015.

05 - REORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de Madame Daouia MASI, conseillère Municipale, Madame le Maire propose de prévoir son remplacement:

COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL	MEMBRES
<ul style="list-style-type: none">- Préparation des budgets- Taxes locales- Tarification- Impôts Cadastre- Gestion des carrières- Recrutement- Organisation du travail- Formations- Document Unique	<p>Monsieur Patrick BERTIN, 4^{ème} Adjoint Madame Katia AUTRIC - Déléguée</p> <p>Monsieur Antoine ARENA Madame Christine HAMOT Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ Madame Bénédicte PAUL Monsieur Georges MARTEL</p>

COMMISSION CCAS - AFFAIRES SCOLAIRES - VIE ASSOCIATIVE - SPORT	MEMBRES
SOUS COMMISSIONS : 1. Service à la personne, aux personnes âgées dépendantes, à la vie quotidienne 2. ECOLE - Rythmes scolaires 3. Vie associative - Jeunesse et Sport 4. Bibliothèque	Madame Bénédicte PAUL, 2^{ème} Adjoint Madame Christine HAMOT - Déléguée Madame Aude AMAUDRIC Madame Katia AUTRIC Monsieur Thierry JAUFFRED Monsieur Christophe PEREZ
COMMISSION TRAVAUX - ENVIRONNEMENT - APPEL D'OFFRES	MEMBRES
SOUS COMMISSION : 1. Appel d'Offres	Monsieur Antoine ARENA, 1er Adjoint Monsieur Michel BARDET - Délégué Monsieur Thierry JAUFFRED Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ Monsieur Georges MARTEL Monsieur Jean-Louis ROUSSELET
COMMISSION URBANISME - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	MEMBRES
- PLU - Permis de Construire + Certificats de conformité - Programmes de logements (Lot des Couestes) - Zone Artisanale extension et zone actuelle - Agriculture - Tourisme	Monsieur Georges MARTEL, 3ème Adjoint Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ - Délégué Madame Aude AMAUDRIC Madame Christine HAMOT Monsieur Antoine ARENA Monsieur Michel BARDET Monsieur Thierry JAUFFRED Monsieur Jean-Marie MARTIN Monsieur Christophe PEREZ Monsieur Jean-Louis ROUSSELET
COMMISSION DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	MEMBRES
- Site WEB - Bulletin Municipal - Agenda - Organisation de réunions publiques à thèmes	Monsieur Patrick BERTIN Monsieur Jean-Marie MARTIN Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ Monsieur Christophe PEREZ
COMMISSION DU PATRIMOINE	MEMBRES
- Eglise - Site GASSENDI	Madame Bénédicte PAUL Monsieur Antoine ARENA Monsieur Michel BARDET Monsieur J.Marie MARTIN Monsieur Christophe PEREZ Monsieur Jean-Louis ROUSSELET

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal valident les modifications ci-dessus.

POUR : 12

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

**DELEGATIONS PLACEES SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME RÉGINE
AILHAUD-BLANC - MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPTERCIER**

Suite à la démission de Madame Daouia MASI, conseillère Municipale, Madame le Maire propose de prévoir son remplacement :

Commission d'Appel d'Offre	<p>TITULAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Antoine ARENA, premier Adjoint - Monsieur Michel BARDET, Conseiller Municipal - Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ, Conseiller Municipal <p>SUPPLEANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur J.Louis ROUSSELET, Conseiller Municipal - Monsieur Georges MARTEL, 3^{ème} Adjoint - Monsieur Thierry JAUFFRED, Conseiller Municipal
DELEGUES INTERCOMMUNAUX COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS - CCABV	<p>TITULAIRE : Monsieur Patrick BERTIN, 4^{ème} Adjoint</p> <p>SUPPLEANT : Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ</p>
DELEGUES POUR LA REVISION DES LISTES ELECTORALES	<p>DELEGUE DE L'ADMINISTRATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame Christine HAMOT <p>DELEGUE DE TGI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Gérard AUTRIC
DELEGUES SDE 04 AU SECTEUR DIGNE/BARREME	<p>TITULAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Antoine ARENA, Premier Adjoint - Monsieur Michel BARDET, Conseiller Municipal - Monsieur Thierry JAUFFRED, Conseiller Municipal <p>SUPPLEANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ, Conseiller Municipal - Madame Bénédicte PAUL, 2^{ème} Adjoint
DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA BLEONE (SMAB)	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Georges MARTEL, 3^{ème} Adjoint - Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ, Conseiller Municipal
DELEGUES AUPRES DU CENTRE DE GESTION DES A.H.P.	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Patrick BERTIN, Quatrième Adjoint - Madame Katia AUTRIC, Conseillère Municipale
DELEGUES AUPRES DU PAYS DIGNOIS	<ul style="list-style-type: none"> - Madame Christine HAMOT, Conseillère Municipale - Madame Katia AUTRIC, Conseillère Municipale
DELEGUES AUPRES DU CNAS	<ul style="list-style-type: none"> - Collège des Elus : Mme Bénédicte PAUL, 2^{ème} Adjointe - Collège des Agents : Mme Isabelle COLOMBANI, Agent Administratif Qualifiée
DELEGUE SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR AUPRES DE LA CCABV	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Thierry JAUFFRED, Conseiller Municipal - Monsieur J.Marie MARTIN, Conseiller Municipal
SECURITE CIVILE/SDIS	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Antoine ARENA, Premier Adjoint - Monsieur Jean-Louis ROUSSELET, Conseiller Municipal

DELEGUES PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	TITULAIRES : - Monsieur Antoine ARENA, Premier Adjoint - Monsieur Georges MARTEL, 3 ^{ème} Adjoint - Monsieur Christophe PEREZ, Conseiller Municipal SUPPLEANTS : - Monsieur J.Louis ROUSSELET, Conseiller Municipal - Monsieur Jean-Marie MARTIN Conseiller Municipal - Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ, Conseiller Municipal
DELEGUES AUPRES DE LA MISSION LOCALE	- Madame Bénédicte PAUL, 2 ^{ème} Adjointe - Madame Christine HAMOT, Conseillère Municipale
REPRESENTANTS AUPRES DE L'APAJH	- Madame Bénédicte PAUL, 2 ^{ème} Adjointe - Monsieur Thierry JAUFFRED, Conseiller Municipal - Monsieur Jean-Marie MARTIN, Conseiller Municipal
DELEGUES AUPRES DE LA RESERVE GEOLOGIQUE	- Monsieur Christophe PEREZ, Conseiller Municipal - Monsieur Michel BARDET, Conseiller Municipal

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident les modifications ci-dessus.

POUR : 12

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

06 - COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE :

Madame Bénédicte PAUL, adjointe aux affaires scolaires fait lecture du compte rendu du conseil d'école et précise qu'une nouvelle organisation pour la cantine scolaire va être mise en place dès la rentrée des vacances de février.

Inscription des enfants pour toute la semaine.

07 - CONVENTION INTERVENANT RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire informe l'assemblée d'un changement survenu dans l'organisation des activités périscolaires le mardi et le jeudi du fait de l'arrêt maladie de Sandra Triche et de son remplacement par un intervenant en magie, Monsieur TIRAN Stephan .

Elle présente la convention de mise à disposition de cet intervenant entre OBJECTIF PLUS EMPLOI et la commune de CHAMPTERCIER à raison de 2h00 par semaine, hors vacances scolaires les mardis et jeudis pour un tarif facturé de 43.72€/l'heure du 10/02/2015 au 02/07/2015.

La convention est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, émettent un avis favorable et autorisent Madame le Maire à signer la convention présentée.

Dit que les crédits seront inscrits au Budget 2015

POUR : 12

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

RYTHMES SCOLAIRES :

**- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A DUREE DETERMINEE
ASSOCIATION « A FLEUR DE PIERRE »**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires sur la commune de Champtercier, Madame le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition entre la Commune de Champtercier et l'Association « A Fleur de Pierre » a été signée en date du 16/09/2014. Intervention de Madame Christel FERRE ou Madame Lucie PICHAUD ou Madame Amélie MARTIN, à raison de 1h15 par semaine, hors vacances scolaires le vendredi pour un montant de 44.80€/la séance du 01/09/2014 et du 09/01/2015 au 03/07/2015.

Il convient de modifier cette convention et de rajouter l'Article 5.

Convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, émettent un avis favorable et autorisent Madame le Maire à signer la convention ainsi modifiée.

POUR : 12

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

**- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A DUREE DETERMINEE
ASSOCIATION MESSAGERS**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires sur la commune de Champtercier, Madame le Maire rappelle les activités mises en place dès le 02/09/2014 :

- Atelier Langue Anglaise - Atelier d'arts plastiques - Atelier Danse Traditionnelle
- Atelier Sport - Atelier découverte de la nature - Atelier Photos - Atelier Théâtre
- Atelier Citoyenneté - Etude surveillée - Activité Bibliothèque

Et présente la convention de mise à disposition d'un intervenant entre l'Association MESSAGERS et la Commune de CHAMPTERCIER :

- Convention de mise à disposition d'une intervenante (Atelier Contes), Madame Françoise HEMBERGER, à raison de 1h15 par semaine, hors vacances scolaires le Vendredi, pour un montant de 25.00€/1h15 du 13/03/2015 au 27/03/2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, émettent un avis favorable et autorisent Madame le Maire à signer la convention.

POUR : 12

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

La convention est annexée à la présente délibération.

- TRAVAUX D'URGENCE - REFECTION PASSAGE A GUE - ZA

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la délibération N°06-2015 du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone concernant les travaux d'urgence réalisés sur notre commune en 2014

Elle propose d'approuver cette délibération ainsi que le plan de financement modifié, à savoir :

	%	MONTANT
CONSEIL GENERAL	40	6 220.00€
AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE DE CHAMPTERCIER (y compris différentiel de TVA non récupéré par le SMAB)		9 500.51€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, émettent un avis favorable.

POUR : 12

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

08 - POINT SUR LES TRAVAUX :

- Aménagement ilots Ordures ménagères Hubac de Chadourène

Monsieur Antoine ARENA, 1^{er} Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal de la préparation du dossier de consultation des entreprises.

- Aménagement voirie Hubac de Chadourène

Monsieur Antoine ARENA, 1^{er} Adjoint, rappelle aux membres du conseil Municipal que l'Entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 14 995.00€ HT. Les travaux débuteront en Mars 2015.

- Télégestion des bassins

Monsieur Antoine ARENA, 1^{er} Adjoint, informe les membres du conseil municipal que suite à la consultation des entreprises, les devis ont été transmis pour analyse à Monsieur Philippe PASCAL, Conseil général des A.H.P.

Programme subventionné par le Conseil général et l'agence de l'eau.

Monsieur Michel BARDET, conseiller municipal, informe les membres du conseil municipal que le dossier Marché à bons de commande (Maintenance et urgence sur le réseau eau et assainissement) est en cours de préparation par les membres de la Commission communale des travaux. Le montant du Marché sera de 35 000.00€ HT au maximum.

En ce qui concerne les travaux programmés ou neufs une consultation sera effectuée en dehors du cadre du marché à bons de commande.

09 - QUESTIONS DIVERSES

- A votre convenance

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal d'une rencontre avec Mme Pascale MARTEL, ADEME, afin de réaliser un audit sur tous les bâtiments communaux dans le cadre des économies d'énergie.

Mme MARTEL doit transmettre en Mairie un cahier des charges.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le « GEOPARC DE HAUTE-PROVENCE » est le premier GEOPARC créé en 2000 par l'UNESCO. Son territoire correspond à plus de 50 communes du département des A.H.P. et récence un patrimoine d'exception.

Le GEOPARC DE HAUTE PROVENCE est géré par le Syndicat Mixte du Massif des Monges qui regroupe 7 intercommunalités correspondant à 66 communes et à 46 526 habitants. Le projet « CŒUR de VILLAGES » regroupe à ce jour 21 communes du département. Il a pour objectif d'établir un réseau de communication entre les communes et de favoriser l'émergence de projets patrimoniaux. Un référent de chaque commune, parmi les élus ou les citoyens est souhaité.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la mise en valeur du Site GASSENDI et fait appel à la disponibilité des élus.

La séance est levée à : 21H30

Vu et Certifié exact, le 6/10/2015

Secrétaire de séance,
Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ



Vu et Certifié exact, le

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

